



Vous êtes mal logé ou sans logement

Seul ou en famille

Vous recherchez un logement

Vous êtes inscrit au fichier des demandeurs de logement

auprès de votre mairie d'arrondissement ou au 6 rue d'Agrippa d'Aubigné, Paris 4^{ème}

Solidarités Nouvelles pour le Logement Paris est une association sans but lucratif qui propose quelques logements d'une durée provisoire d'occupation, avec un accompagnement social personnalisé, dans l'attente que le demandeur puisse habiter un logement durable.

Les critères d'attribution sont :

- Avoir besoin d'un logement d'insertion,
- Avoir besoin d'un accompagnement social lié au logement,
- Être domicilié ou travailler à Paris,
- Être inscrit au fichier des demandeurs de logement de Paris,
- Être en situation administrative régulière, pour le titulaire du bail,
- Avoir des ressources qui n'excèdent pas le plafond PLAI (logement social conventionné).

Vous pouvez nous écrire

En précisant :

- Vos nom, prénom, adresse, téléphone,
- Votre situation locative actuelle,
- Votre numéro d'inscription au fichier des demandeurs de logement - actualisé pour l'année en cours,
- La composition de votre famille (en indiquant l'âge de chacun des membres de la famille),
- Vos ressources actuelles, montant et type de ressources (salaire, chômage, allocations familiales, ...),
- Les contraintes éventuelles à prendre en compte dans l'attribution d'un logement (santé, travail, handicap).

Ecrivez-nous (nous ne recevons personne) :

Solidarités Nouvelles pour le Logement Paris
173 rue Jean Jaurès - 75019 Paris

Une réponse écrite vous sera adressée dans les 6 semaines. En l'absence de proposition dans les 6 mois suivants votre demande, nous vous invitons à envoyer un nouveau courrier, actualisé si nécessaire.

Solidarités Nouvelles pour le Logement-Paris

173, avenue Jean-Jaurès 75019 Paris

www.sn1-union.org

Contact : contact@sn1-paris.org

Ensemble, agissons pour le logement !



Pour élargir vos recherches, vous pouvez également

VOUS FAIRE ACCOMPAGNER DANS VOTRE RECHERCHE

Si vous êtes hébergés à Paris, contactez un travailleur social de secteur : renseignez-vous auprès de votre Mairie d'arrondissement ou appeler le 39 75 (numéro gratuit de la Ville de Paris).

Si vous êtes sans domicile fixe, vous pouvez vous rendre aux P.S.A. (permanences sociales d'accueil). Vous trouverez un accueil, une évaluation, une orientation et un suivi social :

- Familles, couples sans domicile avec et sans enfants, femmes isolées de plus de 25 ans : PSA Gauthey
Du lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h (sauf le mardi après-midi)
-39 rue Gauthey, 17ème, Métro : Brochant / Bus 31 ou 66
Tél. 01 55 28 86 10
- Hommes sans domicile sur Paris, âgés de 25 ans et plus : PSA Bastille
Du lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h (sauf le jeudi après-midi) -
5 rue Lacuée, 12e, Métro : Bastille ou Quai de la Rapée / Bus 91
Tél. 01 53 46 15 00
- Femmes et hommes sans domicile, âgés de 18 à 24 ans inclus : PSA Belleville
Du lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 45 à 17 h
212 rue de Belleville, 20e, Métro : Place des Fêtes ou Télégraphe / Bus 60
Tél. 01 40 33 31 88

Vous êtes sans domicile fixe : appelez le 115 pour trouver un hébergement d'urgence (appel gratuit).

**OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES OU
UN SUIVI EN CAS D'EXPULSION**

Espace Solidarité Habitat (ESH) : Si vous cherchez des conseils et un accompagnement juridique, le lieu d'accès aux droits de la Fondation Abbé Pierre accueille sur rendez-vous les personnes mal-logées de la région parisienne.

Téléphone : 01 44 64 04 40 (tous les après-midi du mardi au vendredi)

Allô Prévention Expulsion : Si vous êtes menacé d'expulsion, une plate-forme téléphonique nationale vous renseigne sur vos droits et les recours possibles.

Téléphone : 0 810 001 505 (numéro Azur, prix d'un appel local depuis un téléphone fixe) du lundi au vendredi de 14h à 16h30.

Agence Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75): Si vous voulez des renseignements juridiques, l'ADIL 75 assure un conseil personnalisé sur toute question portant sur le logement : locatif, accession, copropriété, urbanisme ou fiscalité immobilière :

- L'ADIL tient une permanence dans chaque Mairie : renseignez-vous auprès de votre Mairie d'arrondissement pour prendre rendez-vous ou contactez le siège de l'ADIL de 9h à 18h au : 01 42 79 50 51
- Obtenir un renseignement téléphonique : 01 42 79 50 50 de 9h à 12h45 et de 14h à 18h

Solidarités Nouvelles pour le Logement-Paris

173, avenue Jean-Jaurès 75019 Paris

www.sn1-union.org

Contact : contact@sn1-paris.org

Ensemble, agissons pour le logement !